

**Projet « Organisation de soins intégrés à La Vallée »
Création de l'association Pôle Santé Vallée de Joux**

Contexte

La Vallée de Joux est l'une des trois régions de montagne décentrées du canton de Vaud. Un examen approfondi de sa situation par le Département de la Santé et de l'Action Sociale (DSAS) a permis de confirmer le maintien d'une structure sanitaire régionale permettant à la population de bénéficier d'un accès aux soins équitable, et de maintenir l'attractivité des soins de santé sur place.

Ces derniers ont été reconnus comme sécurisés et de qualité, et la captation de la population considérée comme bonne. Ainsi, le maintien d'un site de soins aigus et du bloc opératoire a été préconisé. Parallèlement, un renforcement de l'offre communautaire et ambulatoire a été souhaité, avec la création d'un centre de soins regroupant différents partenaires de soins et l'hôpital.

Organisation du projet

Depuis janvier 2016, les quatre principaux partenaires régionaux de la santé, à savoir l'Association pour la Santé, la Prévention et le Maintien à Domicile (ASPMAD), les Établissements hospitaliers du Nord vaudois (eHnv), le Secteur Psychiatrique Nord (SPN) et le Réseau Santé Nord Broye (RSNB), se sont mobilisés pour proposer aux trois communes de la Vallée de Joux (Le Chenit, Le Lieu, L'Abbaye) un développement et une coordination de prestations qui permettent de répondre aux besoins de la population en matière de médecine de premier recours, de soins ambulatoires et communautaires, et de maintien à domicile.

Les communes se sont réjouies de cette démarche et ont intégré le comité de pilotage (COFIL) mis sur pied en avril 2016. Ce dernier était également composé des partenaires susnommés, de représentants des médecins hospitaliers et en cabinet privé, de l'ADAEV et du SSP. La présidence de ce COFIL a été confiée à Mme le Préfet Evelyne Voutaz, et le rôle de cheffe de projet attribué à Mme Christine Perrenoud, mandatée pour cette démarche par le Réseau Santé Nord Broye.

L'intention du projet a rapidement fait l'unanimité au sein du COFIL :

« À l'horizon 2018-2019, les partenaires de la santé et du social de La Vallée de Joux offriront à sa population un ensemble de prestations socio-sanitaires élargies et coordonnées ».

Les objectifs suivants ont été définis :

Maintenir et développer une organisation socio-sanitaire régionale qui assure des prestations de qualité
Assurer une couverture des besoins en soins de premier recours qui soit pérenne et attractive pour les professionnels de la santé
Offrir une coordination des soins de santé à la population en collaboration avec les soins à domicile et l'hôpital, ainsi que d'autres partenaires du réseau de soins
Réduire au maximum les déplacements en plaine pour des soins
Fédérer les partenaires régionaux.

Le COFIL s'est rencontré régulièrement entre avril 2016 et la création de l'association Pôle Santé Vallée de Joux, et s'est attelé à deux axes de travail : la mise en place de la gouvernance, et les réflexions autour du renforcement et de la coordination des prestations de santé, menées essentiellement par le Bureau du COFIL.

Mise en place de la gouvernance et processus de décision

Le choix d'une association a rapidement été établi, approuvé par le SSP. Toutefois, il a fallu presque deux ans pour parvenir à mettre toutes les instances concernées d'accord sur le

contenu de ses statuts. C'est finalement au début du printemps 2018 qu'un consensus de toutes les instances concernées a été obtenu, à savoir les trois communes, les quatre partenaires et le SSP. La version finale des statuts (en annexe) sera signée par le-la Président·e et le-la Vice-Président·e de l'association à l'occasion de l'assemblée constitutive de l'association PSVJ fixée au 27 juin 2018.

À cette occasion, les membres de l'assemblée générale et d'un comité provisoire de l'association seront nommés. L'entrée en fonction de la Directrice ou du Directeur du PSVJ ne pourra probablement pas se réaliser avant le printemps 2019 et, dans l'intervalle, le comité provisoire fera les premiers choix de la stratégie à adopter et des actions concrètes à mener. En effet, le COPIL a chapeauté les démarches de mise en place de la gouvernance et les réflexions des groupes de travail au niveau opérationnel, mais a choisi de ne pas prendre de décisions stratégiques qui risqueraient d'aller ensuite à l'encontre des options prises par la nouvelle direction du PSVJ.

Il est prévu que le COPIL soit dissous suite à l'assemblée constitutive, mais que son bureau et la cheffe de projet restent à disposition du comité provisoire pour le soutenir et assurer le fil rouge pour la suite des démarches.

La mise en exploitation du PSVJ est prévue d'ici fin 2019, avec la fusion des activités du CMS et de l'hôpital de La Vallée, qui quitteront respectivement l'ASPMAD et les eHnv. Dans l'intervalle, ce sont les directions actuelles des partenaires ASPMAD et eHnv qui assureront la gestion de leurs activités respectives.

Les deux autres régions décentralisées de montagne, que sont le Balcon du Jura et le Pays-d'Enhaut, suivent à leur propre rythme le même processus d'autonomisation et de renforcement régional. Le PSVJ pourra s'appuyer sur leur expérience puisque tous deux l'auront précédé dans les démarches de fusion.

Prestations de santé – réflexions et démarches au niveau opérationnel

Le bureau du COPIL s'est rencontré régulièrement pour orienter et suivre les réflexions, et prévalider les options proposées par les groupes de travail, ceci selon les axes suivants :

Renforcement de la coordination des prestations de soins et de santé
Réorganisation médicale et relève
Élargissement de l'offre régionale en psychiatrie ambulatoire
Amélioration de l'offre en matière d'hébergement
Renforcement du secteur communautaire (structures d'accompagnement médico-social, prévention et promotion de la santé)

Des chargés de projets ont été nommés par domaines, qui ont travaillé avec des groupes de spécialistes, chaque fois que possible transverses aux trois institutions partenaires, CMS, eHnv et SPN. À la veille de l'assemblée constitutive du 27 juin 2018, l'état des lieux des principales réflexions et démarches **au niveau des prestations** est le suivant :

- ✿ **Domaine Organisation médicale** : les sujets de réponse à l'urgence, de dimensionnement de la chirurgie et du plateau médico-technique, de réorganisation de la policlinique, de la mise en place d'un cabinet de groupe, ou encore de la relève médicale, sont entre autres débattus.
- ✿ **Domaine Psychiatrie**: une demande est étudiée conjointement par le SPN, le Département de psychiatrie du CHUV et le SSP pour renforcer les consultations ambulatoires de pédopsychiatrie existantes, avec des consultations d'âge adulte et de la psychiatrie de l'âge avancé. Des prestations de liaison et de supervision aux équipes sont également en discussion.
- ✿ **Domaine Hébergement** : une demande de construction d'EMS adaptée aux besoins de la population de résidents toujours plus âgés et fréquemment atteints de troubles de

psychiatrie de l'âge avancé a été soumise au Service de l'hébergement et de l'action sociale (SASH), et est en attente de réponse.

- ✿ **Domaine Centre d'accueil temporaire (CAT)** : le CAT actuel, situé à l'hôpital, ne permet plus d'accueillir ses bénéficiaires dans les conditions souhaitées. Une demande d'agrandissement du nombre de place et de transfert à l'extérieur de l'hôpital est également en attente d'une réponse du SASH.
- ✿ **Domaine Maintien à domicile** : le CMS entame une réflexion de réorganisation. Son défi va être de quitter progressivement ses liens avec l'ASPMAD et l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile, dont il dépend, afin de créer en contrepartie des liens transverse avec les autres services du PSVJ.

Pour ce qui est du **Backoffice** : différents groupes de travail sont à l'œuvre pour assurer le projet de fusion des services actuels de l'hôpital de La Vallée et du CMS. Il s'agit du domaine Ressources humaines qui a empoigné les problématiques de caisse de pension LPP et de règlement d'application de la CCT, du domaine Financement qui planche en collaboration avec les deux autres régions de montagne pour proposer le meilleur procédé à mettre en place, et du domaine Système d'information qui a émis des recommandations au niveau informatique.

De plus, des groupes de travail chargés de préparer les activités en transverses en vue de la fusion viennent d'être lancés pour ce qui est de l'administration patients et de la logistique.

Dans tous ces domaines, l'état des lieux élaboré a permis d'émettre des recommandations en vue de la fusion au sein du PSVJ et des activités transverses qui s'ensuivront.

Partenariats locaux

Le COPIL s'est engagé à tout mettre en œuvre pour favoriser la coopération avec les partenaires locaux, par exemple les foyers ou les infirmières indépendantes, en développant des prestations qui leur soient complémentaires et sans notion de concurrence.

Un groupe de travail initié au printemps 2017 se réunit régulièrement et s'étoffe au fil du temps en fonction de l'intérêt des partenaires locaux à se joindre aux échanges. Le but de ces séances est de faire plus ample connaissance et d'examiner les possibilités de développements communs et de collaborations. Par exemple, des séances de supervision transverses sont en train d'être organisées grâce au concours du domaine Psychiatrie.

Plus formellement, il est prévu que les partenaires locaux qui le souhaitent puissent passer des contrats de collaboration avec le PSVJ.

Enfin, pour ce qui est des structures d'accompagnement médico-social (par exemple les appartements protégés, le CAT les courts-séjours, ou encore les collocations de gériatrie ou de psychiatrie de l'âge avancé), le COPIL et la Fondation Grohe, déjà propriétaires de trois immeubles d'appartements protégés, sont en discussion pour développer une collaboration autour d'un projet de construction qui devrait permettre d'étoffer l'offre en la matière.

Conclusion

Le Pôle Santé Vallée de Joux va être créé lors de son assemblée constitutive le 27 juin 2018. Cette séance représentera l'aboutissement d'un parcours de plus de deux ans, qui a mobilisé en continu les acteurs locaux, régionaux et les autorités sanitaires.

Ce succès permet d'amorcer l'étape suivante, qui est la mise en place de la gouvernance du PSVJ et le déploiement de sa stratégie, ainsi que la réalisation des développements et renforcements prévus au niveau opérationnel.

Annexe : Statuts de l'association